

PROCES VERBAL

CONSEIL ADMINISTRATION DU LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE DU09/02/2023

Secrétariat de séance : DAVID MARCOS - Quorum atteint : 21 présents

I – approbation PV CA du 01/12/22

La FCPE souhaite que les questions diverses posées soient versées au compte rendu. Le vote est reporté à la prochaine séance.

II – Préparation de rentrée 2023 : répartition de la dotation globale horaire

Un Conseil pédagogique s'est tenu le 26 janvier puis un groupe de travail (la commission permanente n'existe plus) le 31 janvier 2023

La dotation 2023-2024 est répartie comme suit :

Choix réalisés sur la répartition 2023/2024

LGT Stéphane HesseI

Niveau seconde : Dédoublement SVT, dédoublement Physique (30h)

Français dédoublement	10h
Français AP	10h
Hist/Géo EMC	5h
Latin/grec	3h
Maths dédoublement	10h
Maths AP	10h
Anglais et Espagnol à 24	7h
SNT	5h
DNL	4h
Option Biotechnologie (1gpe)	1.5h
Option Santé Sociale (1gpe)	1.5h
Option SICIT (3 gpes)	4.5h
Total	74.5h

Niveau première :

Français dédoublement	7h en G et 7h en T (année du BAC)
Français AP	13h
Hist/Géo EMC	7.5h
Latin/grec	3h
Anglais et Espagnol à 24	7h
DNL	4h
Total	48.5h

Niveau terminale :

Maths Complémentaire	3h
Maths Expertes	6h
DGEMC	3h
Philo dédoublement en TTechno	5h
Hist/Géo EMC	7.5h
Latin/grec	3h
Anglais et Espagnol à 24	7h
DNL	4h
Total	38.5h

Total général : (sans compter dédoublements SVT et Physique Chimie)

63.5 + 48.5 + 38.5 = 157.5h soit 9 postes à 18h

DHG LYCEE GT STEPHANE HESSEL 2023 - 2024				PROPOSITIONS DG 2023	
MATIERES	BESOINS	APPORT (HP)	ECART (HSA)	Incidences sur les postes	Création/suppressions
Philo	56	48,00	8		
Lettres modernes et classiques (12h)	192,90	174,00	18,90	BMP(stag) 9h	
Anglais	203,65	182,90	20,75	BMP 16h	
Espagnol	119,60	108,5	11,15	BMP 9h	
Allemand	9,1	9,10	0	BMP 9h	
Italien	7,45	7,45	0		
Histoire	183,75	147,00	16,75	BMP 16h	
Maths	223,13	202,00	21,13	BMP 18h et BMP (stag) 6h	
Phy Chimie	194,65	177,40	17,25	BMP 8h et une suppression	-1
Sc Eco	43,4	40,00	3,4	BMP 4h	
SVT	73,90	66,00	7,90	BMP 3h	
EPS	130,00	120,00	10,00	BMP 6h	
ING SIN	66,00	54,00	12,00		
ING EE	61,13	51,00	10,1		
ING MECA	57,38	49,00	8,38		
BIO	203,80	195,18	8,62	BMP 7h	
STMS	134,50	126,00	8,50	BMP 9h	
ECO GESTION	189,13	166,00	24,13	création et 2 BMP 18h et un BMP 6h	1
Arts appli	3,75	3,75	0,00		
Indus. graph	47,50	43,00	4,50		
AP 2 ^o PP	5,00		5,00		
MAN BTS	4,00		4,00		
AP APROF IEP (4h)			2,00		
POLE	4,00		4,00		
options seconde					
TOTALUX	2193,7	1969,23	226,47	Création/suppressions de postes:	1 création et 1 suppression
			2195,70		
				% d'HSA	
DOTATION 2020	2129	1925	204	10,60%	
DOTATION 2021	2154	1937	217	11,20%	Heures Postes: 0,77 HSA: 4,53
DOTATION 2022 et 23 IMP	2168	1951	217	11,1%	
Dotation 2023 et 23 IMP	2201	1970	231	11,7%	

Vote de cette répartition proposée :

Pour	Contre	Abstention
23	0	0

M. ALLARY, élu du collège des enseignants demande pourquoi il y a une défection importante pour les enseignements optionnels Santé-social. M. MARCOS Proviseur, répond qu'il n'y a que 3 collèges de recrutement donc peu de demandes. Les démissions des élèves pour raison d'allègement de l'EDT seront refusées.

Il précise quelle est la politique de l'établissement en matière d'options : le choix vaut obligation de suivre l'option sur la totalité de la scolarité.

Mme GOIRAN, élu du collège des enseignants demande si l'établissement a des informations concernant le retour en septembre 2023 des mathématiques obligatoires en 1^{ère} (1h30 en filière générale-intégration dans le tronc commun). M. MARCOS répond que les heures sont prévues dans la dotation Globale Horaire. Cette obligation n'est applicable qu'aux élèves qui n'ont pas l'enseignement de spécialité Mathématiques.

III - affaires budgétaires

- Vote tarif nuitée** (renouvellement vote du CA du 8 novembre après autorisation de la Région) : La région en charge de la gestion du patrimoine de l'établissement, autorise l'établissement à louer des chambres vacantes des logements de fonction, au tarif de 20 €. Cette location est réservée aux personnels remplaçants en poste dans le lycée.

Pour	Contre	Abstention
23	0	0

2- tarifs de restauration :

Parmi les directives tarifaires, la région avait demandé de maintenir un tarif identique des commensaux Agents Région Lycées/CAT C à 2022. Les ARL de catégorie C figurent dans plusieurs catégories de nos tarifs (1 à 3). Par mesure d'équité, nous proposons d'appliquer la directive sur l'ensemble des tarifs (sauf hôte de passage).

COMMENSAUX	tarifs 2020	tarif 2021	tarif 2022	tarif 2023
jusqu'à indice 310	2,90 €	3,00 €	3,10 €	3,10 €
de l'indice 311 à 360	3,41 €	3,50 €	3,60 €	3,60 €
de l'indice 360 à 470	4,32 €	4,45 €	4,60 €	4,60 €
à compter de l'indice 471	5,41 €	5,60 €	5,80 €	5,80 €
hôtes de passage	7,36 €	7,60 €	7,80 €	8,00 €
BTS/appr/stagiaires (tarif non encadré)	3,25 € (alignement sur tarif CROUS)			

Pour	Contre	Abstention
23	0	0

3- Décision budgétaire modificative budget 2023 :

Point 1 : correction des recettes du service restauration

La modification des tarifs des commensaux entraîne une modification du budget restauration. Nous mettons également à jour le nombre de « Tarif 2 » qui concernent la majorité des personnels autres qu'enseignant qui fréquentent la restauration. Nous supprimons la catégorie Tarif 1 qui ne concerne plus personnes.

Le budget en recettes est modifié comme suit :

	TAUX	Nombre	Montant
repas Tarif 1 (jusqu'à ind 310)	3,10 €	-00	-00 €
repas Tarif 2 (ind 311-360)	3,60 €	1000	3 600,00 €
repas Tarif 3 (ind 361-470)	4,60 €	50	230,00 €
repas tarif 4 (ind +470)	5,80 €	100	580,00 €
Repas hôte passage	8,00 €	10	80,00 €
<i>S/total Commensaux</i>			4 490,00 €

Point 2 : ré-affectation des dépenses charges communes restauration dans le service ALO vers le service SRH.

Lors du contrôle de légalité du budget 2023 (Région + rectorat), on nous demande de mettre fin au principe du reversement du service restauration vers le service logistique pour contribuer aux charges communes (chauffage, maintenance, contrôle et vérification). Le principe est que le service restauration doit s'autofinancer. Toutes les charges y afférant doivent y figurer. Pour rappel, cette contribution des usagers aux charges de fonctionnement provenait de 35 % des recettes des forfaits des internes et 20 % des forfaits des demi pensionnaires et des commensaux.

L'opération de transfert des charges est à réaliser dès cette année en vue du passage à OPALE en 2024, nouveau progiciel de gestion financière.

L'opération donne les mouvements suivants :

Etape 1 : Il faut extraire des charges générales du service logistique ce qui concerne la restauration et l'internat et le transférer au service SRH.

- Pour les contrats dénombrables, pas de difficulté de transfert :

CONTRATS	ACTIVITE	COMPTE	TOTAL sur ALO	REVENTILATION	
				ALO	SRH
REPARTITION SELON QUANTITE					
Chronofeu - verif extincteurs	OCTRFIN100	6118	3 704,00 €	3 539,40 €	164,60 €
Toulouse metropole- Ordures Ménagères	OCTRFIN50	6351	8 855,00 €	3 465,00 €	5 390,00 €
TOTAL			12 559,00 €	7 004,40 €	5 554,60 €

- Pour les contrats non dénombrables, il faut déterminer des clés de répartition.
Puisqu'il s'agit de viabilisation et de contrôle de maintenance, nous vous proposons une clé selon les m2 restauration-internat/salles de cours

surfaces occupées - ventilation ALO-SRH

surfaces totales	15 875	
surfaces SRH	5 123	32,27%

Pour	Contre	Abstention
23	0	0

Ce qui donne la répartition suivante :

CONTRATS	ACTIVITE	COMPTE	TOTAL sur ALO	VENTILATION	
				ALO	SRH
REPARTITION SELON LES M2 (Hébergement = 5 123 m2 soit 32,27 % superficie totale)					
APAVE - verif thermique	OCTRFIN100	6118	4 050,00 €	2 743,07 €	1 306,93 €
DEKRA - verif portails	OCTRFIN100	6118	487,24 €	330,01 €	157,23 €
Securitas - telesurveillance	OCTRFIN100	6118	875,52 €	592,99 €	282,53 €
SELFAIR	OCTRFIN100	6118	401,00 €	271,60 €	129,40 €
sisma - entretien portail	OCTRFIN100	6118	1 164,00 €	788,38 €	375,62 €
SSI SERVICE - maintenance SSI	OCTRFIN100	6118	8 960,00 €	6 068,61 €	2 891,39 €
VERITAS - verif disconnecteurs	OCTRFIN100	6118	506,38 €	342,97 €	163,41 €
VERITAS - verifelectricité	OCTRFIN100	6118	8 186,40 €	5 544,65 €	2 641,75 €
DALKIA P2	OOP2		120 960,00 €	81 926,20 €	39 033,80 €
TOTAL			145 590,54 €	98 608,47 €	46 982,07 €

Etape 2 : La contribution aux charges générales est annulée, les crédits sont reventilés pour payer les contrats directement sur le service

Ce qui implique les mouvements budgétaires suivants (décision de l'ordonnateur)

Niveau	Numéro opération	N° ligne	Référence	Ligne budgétaire	Type et libellé opération	Ouvertures de crédits
Déc. Ordo.	5	1	sup CUFC - ouvert ent+viabSRH	SRH CONTRI 0CINTREST	Décision de l'ordonnateur	-197 408.98
		2		SRH CONTR 0CINT		-830.90
		3		SRH NOURRI 0DENR		-6 982.29
		4		SRH ENTRET 0CTRF100		8 112.86
		5		SRH ENIREI 0CIRH50		5 390.00
		6		SRH VIAB 0P2		39 033.80
		7		SRH VIAB 0EAU		10 132.78
		8		SRH VIAB 0ELEC		96 229.14
		9		SRH VIAB 0GAZ		46 323.59

ETAPE 3 : il faut annuler la recette de contribution prévue en Logistique et diminuer les crédits transférés sur le SRH (DBM pour vote)

Vote	6	1	suppression curf	ALO CONTR 0CUCF 7588	33 Ressources non spécifiques	0,00	-198 239,88
		2		ALO ENTLOC 0CTRF100		-8 112,86	0,00
		3		ALO ENTLOC 0CTRF150		5 390,00	0,00
		4		ALO VIAB 0EAU		-10 132,78	0,00
		5		ALO VIAB 0ELEC		-96 229,14	0,00
		6		ALO VIAB 0GAZ		-46 323,59	0,00
		7		ALO VIAB 0P2		-32 051,51	0,00

Pour	Contre	Abstention
23	0	0

4- Décision budgétaire modificative budget 2023 – prélèvements sur fonds de roulement :

- financement de mobilier lié à la sécurité (achat d'une armoire de stockage de produits dangereux – 5 800 €),
- financement commande STL BIO annulée en 2022 (750 €),
- avance réparation chambre froide (4 528 € - demande de financement Région FCSH),
- avance réparation Granuldisk (2 205 € - - demande de financement Région FCSH)

Pour	Contre	Abstention
23	0	0

5 – Dons

- S.A RIVENS (303,88 €) affecté aux activités pédagogiques (service AP)
- maison des Lycéens (582,64 €) affecté au voyage Paris

Pour	Contre	Abstention
23	0	0

6 - Modification participation des familles voyage PARIS.

Le budget du voyage à Paris est modifié comme suit :



BUDGET PREVISIONNEL
1 BTS SP3S - Voyage Paris
14 avril au lundi 16 avril 2023

Nombre d'élèves : 19
 Nombre d'accompagnateurs : 2

DEPENSES			RECETTES	
Type de dépense	Elèves	Accompagnateurs		
TRANSPORTS	2 139,68 €		SUBVENTIONS DIVERSES	450,00 €
Bus Flexbus	1 388,52 €	146,06 €	Etat	
Tickets METRO T+	390,04 €	41,06 €	Collectivités	
BATOBUS	152,00 €	22,00 €	Crédits discipline (SP3S)	450,00 €
HEBERGEMENT	1 943,40 €		DONS	582,64 €
Taxe séjour	38,00 €	4,00 €	MLDS	582,64 €
MIJE Le Marais	1 617,47 €	283,93 €		
Adhésion		54,00 €		
REPAS	157,50 €		PART. ETABLISSEMENT	576,05 €
crous	142,50 €	15,00 €	Part accompagnateurs	576,05 €
VISITES	0,00 €		PART. FAMILLES	2 793,00 €
Le Louvre		0,00 €	Soit par famille :	2 793,00 €
Tour Eiffel		0,00 €	147 €	
REGIE D'AVANCE	107,11 €			
sandwichs du				
dimanche 16-04-23 soir	95,00 €	10,00 €		
	2,11 €			
SOUS-TOTAL	3 825,64 €	576,05 €		
TOTAL DEPENSES	4 401,69 €		TOTAL RECETTES	4 401,69 €

La participation des familles est portée à 147 € au lieu de 130 € .

Pour	Contre	Abstention
23	0	0

IV – contrats et conventions :

- Charte de fonctionnement et d'utilisation de la cafeteria
- Convention de groupement de commande pour la fourniture d'énergie, l'entretien et le contrôle des installations techniques proposée par la Région : groupement pour la passation de marchés publics relatifs à la fourniture d'énergie, la maintenance des installations thermiques, de la SSI, des moyens de secours, des ascenseurs ainsi que les vérifications périodiques. Le groupement dure jusqu'au 31/12/2030.
- Convention prêt du plateau sportif au collège Jolimont : prêt du plateau sportif le mercredi après midi, en concertation avec les équipes enseignantes d'EPS pour des activités d'UNSS
- Contrat société MARIA location benne évacuation gros déchets
- Convention stage observation en milieu professionnel : convention pour la mise en oeuvre d'une séquence d'observation en milieu professionnel. Les objectifs et les modalités de la séquence d'observation sont consignés dans l'annexe pédagogique.
- Convention hébergement lycée GALLIENI : hébergement d'un de nos élèves internes, l'établissement est plus près de ses entrainements sportifs.
- Convention partenariat club prévention Toulouse Métropole : temps de présence sociale devant et aux abords du lycée et temps de présence sociale dans l'établissement en particulier au Foyer des lycéens et étudiants. Les éducateurs du Club seront présents sur des temps de sortie de lycée et assureront une présence sociale de type permanence éducative tous les 15 jours de 13h30 à 15h00 le mardi ou le jeudi (à confirmer). Le travail de rue sera mené aux abords du lycée par les éducateurs de prévention spécialisée.
- Convention AROEVEN – hébergement BAFA : Le lycée S.HESSEL met à la disposition de l'Aroéven des locaux situés dans l'enceinte du lycée aux fins exclusives de formation à la première étape du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) du **29 avril au 6 mai 2023**. En contrepartie de l'utilisation des locaux, l'Aroéven s'engage à proposer la formation aux élèves du Lycée Stéphane Hessel de Toulouse à un tarif préférentiel de 290 euros

Pour	Contre	Abstention
23	0	0

VI – Questions diverses

Question diverses des agents ARL, ATSS et ITRF :

1 : Serait-il possible de rappeler à l'ensemble de la communauté (enseignants et personnels LP et LGT) de ne pas rentrer de denrées alimentaires dans les salles de classe ? (gobelet, canettes...) Certaines classes qui sont régulièrement retrouvées dans des états très sales (papiers nourriture tables et chaises en désordre) que peuvent faire les agents dans ces cas là (prendre des photos, peut-être faire vérifier à M.Giraudou ou une personne de l'intendance (selon l'heure où cela est constaté). En cas de désordre et saletés volontairement laissées au sol, Les agents laisseront la salle telle quelle !!!!

Un message rappelant l'interdiction de manger ou boire en classe a été adressé à plusieurs reprises aux enseignants. Un affichage est fait dans les salles. Il a été demandé aux agents de remonter le plus rapidement possible à M. GIRAUDO les constats des désordres. M. GIRAUDO le transmet sans délai au proviseur qui peut mieux déterminer d'où vient le problème.

2 : Serait-il envisageable de faire faire des TIG aux élèves qui font des bêtises du style ménage, balai... qui est un service en manque constant de personnels... ?

Oui, les Travaux d'Intérêt généraux sont envisageables sous réserve que cette sanction soit considérée comme une mesure de responsabilisation. Elle doit respecter la dignité de l'élève" et "ne pas l'exposer à un danger pour sa santé". Elle doit être expliquée et motivée, les parents sont informés.